
Le développement social, c'est quoi?



Le développement social, c'est quoi?

Le développement social permet aux citoyennes et aux citoyens d'agir sur des problèmes qui les concernent, de réduire les inégalités sociales, et d'améliorer leurs conditions de vie. Le développement social est un processus qui implique plusieurs personnes et organisations. Ce processus comprend un ensemble d'actions interreliées et simultanées qui permet à chaque personne de :

- se loger;
- se nourrir;
- obtenir de l'aide;
- exprimer ses besoins;
- tisser des liens avec son voisinage;
- développer ses compétences scolaires ou professionnelles;
- connaître et exercer ses droits;
- participer aux processus décisionnels qui la concerne;
- Et plus encore.

Le développement social, c'est qui?

Le développement social nécessite la contribution d'une variété de partenaires, comme :

- Les organismes communautaires, culturels, sportifs, d'économie sociale, de loisirs, etc.;
- Les institutions (ministères, villes, centres intégrés de santé et de services sociaux, centres de services scolaires, etc.);
- Les personnes élues;
- les concertations¹;
- Les entreprises privées;
- Les citoyennes et les citoyens.



¹Une concertation est un regroupement de personnes et d'organisations qui partagent de l'information et discutent d'enjeux particuliers (alimentation, logement, éducation, etc.) afin de trouver des solutions collectives à l'échelle locale, régionale ou nationale.

Ces personnes et organisations sont à l'écoute des besoins de la population et cherchent des solutions pour améliorer les conditions de vie des citoyennes et citoyens. Elles se parlent, créent des liens, partagent de l'information et travaillent ensemble sur des enjeux communs.

Chacun de ces partenaires comprend qu'il fait partie de la solution. C'est en travaillant ensemble qu'on arrive à trouver des solutions à des problèmes complexes comme les inégalités sociales, l'insécurité alimentaire, le décrochage scolaire ou le manque de logements sociaux.

Quels processus contribuent au développement social?

→ **Améliorer les conditions de vie et réduire les inégalités sociales.**

Les conditions de vie sont le contexte dans lequel une personne naît, grandit, vit, travaille et vieillit (emploi, revenu, éducation, lieu de résidence, etc.). En raison de certains facteurs (sexe, origine, âge, etc.), des personnes subissent de la discrimination et de l'exclusion, ce qui nuit à leurs conditions de vie au quotidien.

Pour réduire ces inégalités et améliorer les conditions de vie des populations vulnérables, plusieurs actions en développement social peuvent être mises en place : adopter des politiques publiques, renforcer les prises de décision favorables à la santé de la population, encourager la participation citoyenne à l'échelle locale, développer des milieux de vie durables et plus encore.



→ Soutenir les communautés de proximité (quartiers, voisinages).

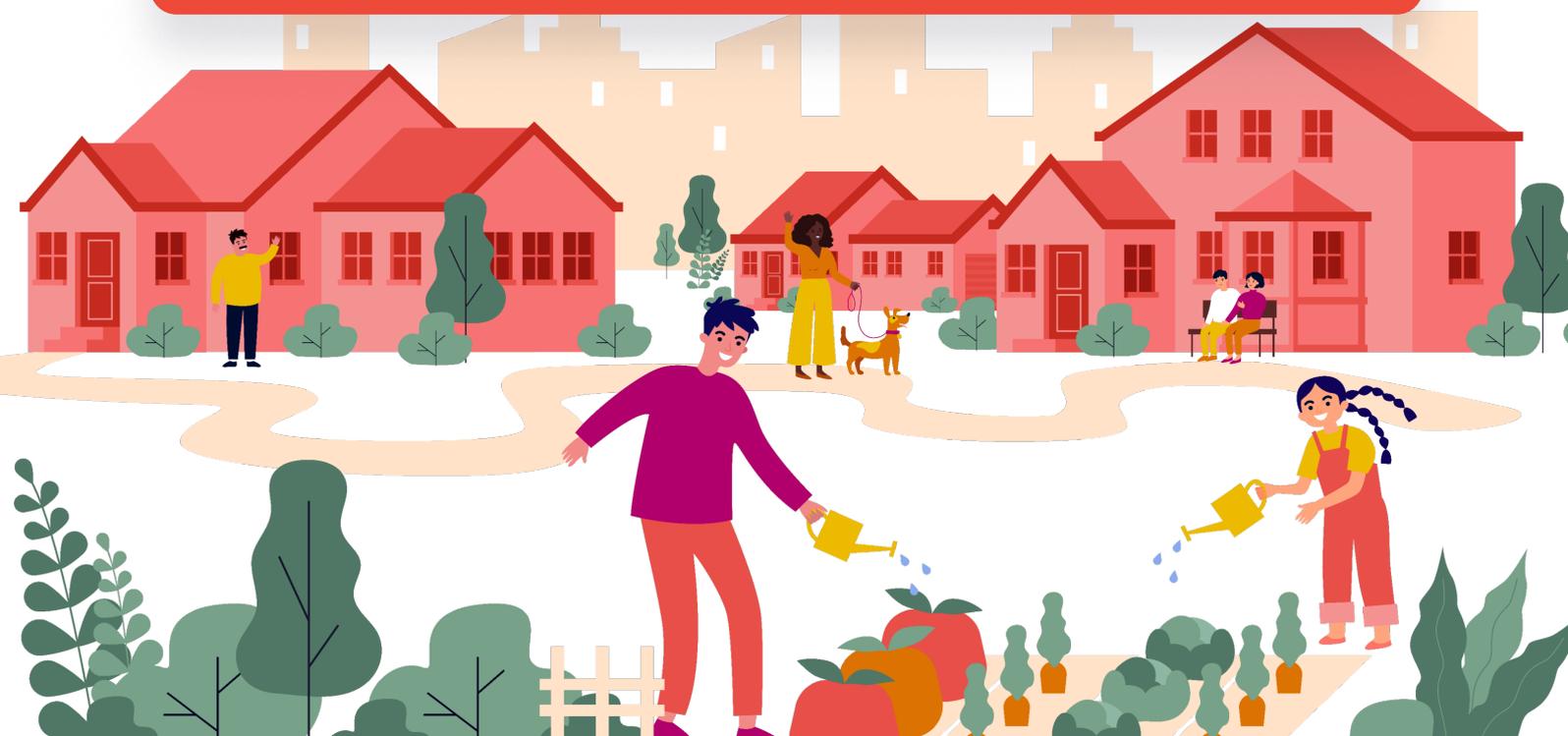
Pour améliorer les conditions de vie de la population et agir en développement social, il est essentiel de penser aussi au territoire. Le lieu de résidence d'une personne peut avoir une grande influence sur sa vie quotidienne.

Par exemple :

- Les habitudes de consommation (avoir accès à des aliments frais);
- Les déplacements (devoir se rendre au travail en voiture ou en autobus);
- Les loisirs (avoir accès à des espaces verts et à des aires de jeu);
- Le sentiment de sécurité (sortir de chez soi sans crainte);
- L'éducation (apprendre à l'école de son quartier);
- La socialisation (tisser des liens avec le voisinage, s'entraider et se soutenir);
- Le logement (avoir accès à un logement abordable).

Le développement des milieux de vie (école, famille, voisinage, milieu de travail, etc.) permet de mieux comprendre l'environnement dans lequel évolue une population et de mieux cibler ses besoins. En améliorant les milieux de vie et en soutenant les quartiers, il est possible d'améliorer les conditions de vie de la population.

Par exemple, les organismes communautaires, les commerces, les résidentes et les résidents d'un quartier peuvent se rassembler en une concertation locale pour encourager le voisinage à tisser des liens, favoriser la connaissance des services de proximité et encourager l'entraide. Cet objectif commun peut ensuite amener la population locale à mettre en place des actions pour améliorer son milieu de vie : organiser une fête de quartier, concevoir un jardin communautaire et faire la promotion du bénévolat.



→ Favoriser la participation sociale et le vivre-ensemble.

Le développement social favorise l'engagement individuel et collectif au sein de la société. La participation sociale peut prendre plusieurs formes :

- Faire du bénévolat dans un organisme communautaire;
- Voter aux élections;
- Discuter avec son voisinage des enjeux touchant le quartier;
- Devenir membre d'un club de soccer;
- Manifester pour une cause importante;
- Et plus encore.

La participation sociale permet donc aux personnes d'interagir, de s'impliquer socialement, de prendre la parole, et d'influencer les décisions qui ont des répercussions sur leur communauté et la société en général.

En permettant à toutes et à tous de participer à la vie sociale, on encourage le vivre-ensemble. Le vivre-ensemble fait référence à des relations sociales inclusives qui amènent les individus à développer des valeurs communes malgré leurs différences. Qu'une personne soit immigrante, handicapée ou prestataire de l'aide sociale, elle se sent acceptée et à l'aise de participer à la vie sociale de sa communauté.



→ Adapter et favoriser la cohérence entre les politiques publiques.

Les politiques publiques ont des répercussions importantes sur la qualité de vie de la population. Elles touchent de nombreux domaines, comme l'immigration, le logement, l'aménagement urbain, l'éducation, l'action communautaire, et plus encore. Les politiques publiques définissent des orientations et des objectifs à atteindre pour mieux cibler les actions à entreprendre sur le territoire. Elles représentent un outil de choix pour l'ensemble des partenaires qui œuvrent en développement social.

En développement social, les politiques publiques reposent sur une approche participative, c'est-à-dire qu'elles doivent impliquer les personnes concernées par les enjeux adressés.



Adapter et favoriser la cohérence entre les politiques publiques, c'est comme faire un casse-tête. Chaque politique représente un morceau du casse-tête. Une fois tous les morceaux assemblés, on obtient un tout cohérent qui facilite la compréhension des enjeux et l'identification de solutions communes. Pour que les politiques publiques soient efficaces, il est essentiel que leurs orientations soient transversales et intégrées. Les instances responsables doivent s'informer de ce qui se fait déjà sur le territoire et faire des liens entre les orientations de leur politique et celles des autres. Cette manière de faire encourage les partenaires à travailler ensemble sur des enjeux communs, à comprendre les enjeux dans leur globalité, et à réaliser des actions complémentaires sur un même territoire.

Par exemple, la Politique alimentaire de la Ville de Laval tient compte de l'objectif 5.1 de la Politique régionale de développement social (PRDS) : agir équitablement, dans tous les quartiers, sur les conditions individuelles et collectives qui encouragent un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation pour toutes et tous. Les personnes et les organisations derrière ces deux politiques soulignent l'importance d'améliorer l'offre alimentaire à Laval et décident de travailler ensemble les actions rattachées à cet objectif.

La PRDS, c'est quoi?





Une opportunité

Au cours des dernières années, plusieurs instances du développement social ont été abolies à Laval (conférence régionale des élus, centre local de développement et agence de la santé et des services sociaux). Ces changements ont poussé les actrices et les acteurs du développement social à repenser leur façon de travailler ensemble et à forger une vision commune du développement social sur le territoire lavallois.

La PRDS représente donc une opportunité de réunir toutes ces personnes et organisations impliquées en développement social de la région dans le but de travailler ensemble au mieux-être des citoyennes et citoyens de Laval.

Un moyen

La Politique régionale de développement social de Laval (PRDS) est un document de référence. Elle présente une vision, des valeurs et des principes communs qui constituent un idéal à atteindre en matière de développement social dans la région de Laval.

Comme un phare qui oriente les bateaux en mer, la vision, les valeurs et les principes rassemblés dans cette politique doivent guider les actions en développement social sur le territoire. Ces énoncés représentent notre phare.

Cette politique est un moyen d'atteindre l'idéal imaginé par les personnes qui agissent dans le domaine du développement social à Laval.



Une approche intégrée et transversale

Dans le domaine du développement social, plusieurs personnes et organisations travaillent dans un secteur précis d'intervention. Cela signifie qu'elles se concentrent sur certains enjeux particuliers qui touchent la population, comme l'insécurité alimentaire, l'itinérance, le logement, l'accueil des nouveaux arrivants, le transport, ou le décrochage scolaire.

L'approche intégrée et transversale de la PRDS permet pour sa part de traiter tous ces enjeux sociaux en même temps et de les comprendre dans leur globalité. C'est que les conditions de vie comportent plusieurs dimensions : une personne vulnérable peut vivre plusieurs réalités en même temps.

Par exemple, elle peut être à la recherche d'un logement abordable, ne pas avoir de diplôme d'études secondaires et habiter à cinq kilomètres de l'épicerie la plus proche.

Peu importe les personnes visées et les thématiques abordées, la PRDS encourage l'ensemble des actrices et acteurs du développement social à travailler ensemble afin de mieux répondre aux besoins de la population.



Le résultat d'un travail collectif

Les organisations impliquées au sein de la PRDS manifestent leur volonté de travailler ensemble en adhérant et en contribuant aux travaux. Elles mettent en commun leurs ressources et leur savoir-faire pour améliorer les conditions de vie de toute la population lavalloise.

Initiée par la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS de Laval), plusieurs partenaires ont rapidement décidé de joindre leurs forces pour mettre en œuvre cette politique. L'engagement de ces organismes, concertations et institutions a pris la forme d'un comité de pilotage.

Le comité de pilotage rassemble une trentaine d'organisations qui travaillent en développement social, dans les divers champs d'intervention suivants :

Personnes visées

Familles, petite enfance, jeunes, femmes, personnes âgées, communautés culturelles, personnes handicapées.

Secteurs d'activité

Santé, communautaire, emploi, éducation, développement local, économie sociale, philanthropie, culture, environnement.

Thèmes abordés

Loisirs et sports, culture, sécurité publique, aménagement du territoire, habitation et logement social, transport, environnement, organisations municipales, soutien aux organismes communautaires, sécurité alimentaire, santé mentale, participation citoyenne, égalité, communautés culturelles, saines habitudes de vie, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Comment la PRDS et son plan d'action ont-ils été mis sur pied?



Une démarche participative

La Politique régionale de développement social (PRDS) est avant tout une démarche participative. Elle encourage la mobilisation de plusieurs personnes et organisations qui œuvrent dans le domaine du développement social sur le territoire lavallois.

Dès le début de la démarche, plusieurs organismes, institutions, concertations, citoyennes et citoyens se sont impliqués. Cet engagement était essentiel pour que la politique reflète les besoins de toutes les personnes concernées et les enjeux qui les touchent.

Les grandes étapes de la démarche d'élaboration de la PRDS et de son plan d'action

2016
Mars

1. Formation du comité de pilotage

Un comité de pilotage est créé pour permettre la participation d'une diversité d'organisations, institutions et concertations en développement social. Il est composé de 32 membres et doit assurer la mise en œuvre de la PRDS, du plan d'action et de la gouvernance.



2016 Printemps automne

2. Consultations

Plusieurs **activités de consultation**  sont organisées pour identifier les besoins et les enjeux du développement social à Laval. Elles permettent à une diversité de personnes, d'organismes, de concertations et d'institutions de s'exprimer sur la qualité de leur milieu de vie.

- 863 personnes consultées;
- 35 activités organisées;

Pour rejoindre un maximum de personnes, les activités prennent plusieurs formes.

- Ateliers citoyens;
- Ateliers thématiques;
- Assemblées de quartier;
- Consultations en ligne sur le site Internet Repensons Laval.

Les ateliers citoyens ont lieu dans des habitations à loyer modique (HLM), des locaux d'organismes communautaires, des sous-sols d'église et des centres communautaires.

2016 Automne

3. Portrait de l'environnement social

En plus des consultations, un **portrait de l'environnement**  social à Laval est réalisé. Il permet de rassembler dans un seul document les grands enjeux associés au développement social sur le territoire (décrochage scolaire, santé mentale, situation des familles, criminalité, etc.). Il sera utile pour choisir les actions que nous souhaiterons prioriser dans le futur.



2016
Novembre

4. Sommet sur le développement social

Le résultat des consultations et le portrait de l'environnement social à Laval sont présentés lors du **Sommet sur le développement social**. ↗

Ces informations aident les participantes et les participants à proposer les orientations qui devront guider la PRDS.

- 200 personnes présentes.



2017
Juin

5. Lancement de la Politique régionale de développement social de Laval

Près d'un an après la première consultation, le maire de Laval, la présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS de Laval) et les 32 organisations membres du comité de pilotage dévoilent la **Politique régionale de développement social** ↗ (PRDS) lors d'un évènement rassembleur.



Mais ce n'est pas terminé! Pour réaliser la vision de la PRDS et atteindre ses nombreux objectifs, il faut se mettre en action. Pour ce faire, le comité de pilotage commence à travailler sur la mise en œuvre du plan d'action 2019-2024. Les prochaines étapes sont consacrées à son élaboration.

2017
Automne

6. Priorisation des objectifs

La PRDS comprend 31 objectifs rassembleurs. Tous ces objectifs sont importants, mais il est impossible de tous les atteindre en cinq ans seulement. Pour cette raison, les membres du comité pilotage décident de prioriser 11 objectifs qui entraîneront des transformations concrètes et des réalisations gratifiantes.

2017
Automne
&
2018
HIVER

7. Réflexion sur les résultats attendus

Pour chaque objectif priorisé, le comité de pilotage définit les résultats attendus. Cet exercice permet de répondre à la question suivante : quels changements souhaitons-nous observer dans la poursuite de cet objectif? Poser cette question permet aux partenaires de réfléchir à la façon dont ils souhaitent répondre à chacun des objectifs de la PRDS.

2018
Hiver
printemps

8. Rédaction des états de situation

Avec l'aide du comité de coordination¹, les personnes concernées par certains objectifs et leurs résultats attendus doivent dresser un état de situation. Cela leur permet de mettre en commun leurs connaissances et de faire ensemble une analyse de la situation actuelle. Cette façon de faire facilitera le choix des actions à entreprendre pour améliorer une problématique par la suite.



¹Les membres du comité de coordination doivent soutenir et coordonner le travail menant à l'adoption du plan d'action et de la structure de gouvernance.

2018 Printemps automne

9. Réalisation d'ateliers

Les ateliers de travail exigent l'engagement d'une diversité d'organisations. Ils sont l'occasion de déterminer en groupe les actions concrètes à entreprendre pour répondre aux objectifs prioritaires de la PRDS.

- 170 personnes participent aux ateliers.



2019 Automne

10. Lancement du plan d'action de la PRDS 2019-2024

Le plan d'action [✉](#) est maintenant prêt à être dévoilé au grand public. Le 18 octobre 2019, la Ville de Laval, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS de Laval) et les 32 membres du comité de pilotage organisent un événement pour présenter le résultat de ce travail collectif. Les 51 actions identifiées dans le cadre de cette démarche participative sont présentées.

Il est maintenant temps de se mettre en action et de concrétiser la vision régionale du développement social que nous avons définie ensemble.



La gouvernance partagée, c'est quoi?



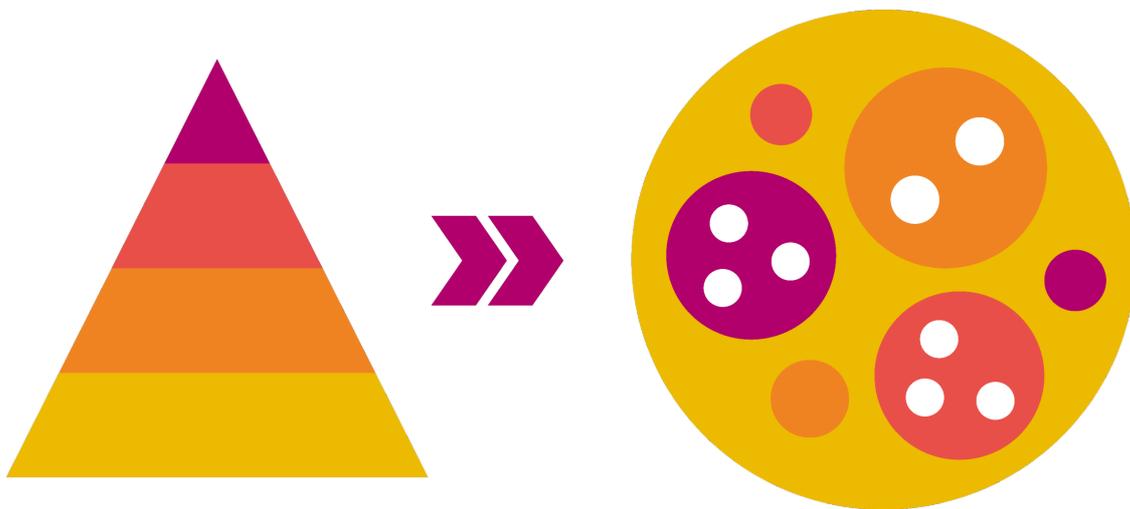
La gouvernance consiste à guider les décisions et à déterminer qui les prend. Lorsqu'on parle de gouvernance partagée, cela signifie que toutes les parties prenantes sont impliquées et collaborent, ce qui facilite la prise de décisions et la mise en œuvre des actions.

Pourquoi est-il important de se doter d'une gouvernance partagée?

La mise en œuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) est une responsabilité partagée entre plusieurs personnes et organisations. Pour cette raison, les mécanismes de gouvernance de la PRDS doivent faciliter la prise de décisions, la collaboration et l'entraide entre les différents partenaires. En impliquant une diversité de personnes et d'organisations, la gouvernance partagée permet de s'assurer que la PRDS reflète l'ensemble des besoins et des enjeux vécus par la population lavalloise.

1. Un espace inclusif et démocratique

La participation d'une diversité de personnes et d'organisations permet de démocratiser la démarche. Une gouvernance partagée aide à mieux répartir le pouvoir et à définir les rôles et les responsabilités. Les personnes impliquées dans les différents comités ont la responsabilité de définir collectivement les stratégies qui assureront le succès de la démarche et du plan d'action.



Gouvernance hiérarchique :
un très petit nombre de
personnes prend les décisions.

Gouvernance partagée :
plusieurs personnes
interagissent, ce qui facilite
la collaboration et la prise
de décisions.

2. Un espace neutre qui facilite les échanges

Au sein d'une gouvernance partagée, toutes et tous peuvent exprimer librement leurs opinions. Même si les points de vue divergent, la dynamique respectueuse des discussions crée un climat de confiance, encourage la compréhension mutuelle et facilite l'atteinte du consensus.

3. La recherche d'intérêts communs

En impliquant dans ses différentes instances une multitude de personnes et d'organisations issues de divers secteurs, la gouvernance partagée favorise la collaboration et permet aux parties prenantes de partager leurs besoins, leurs connaissances, leurs interventions et leurs services, dans un but commun.



Quelles sont les responsabilités partagées de la gouvernance de la PRDS?

En plus de répondre aux caractéristiques de la gouvernance partagée, le modèle de gouvernance de la PRDS doit permettre aux personnes impliquées de :

Coordonner le plan d'action régional de la PRDS et en assurer la mise en œuvre. Par exemple : assurer le transfert de l'information entre les différentes instances, accompagner et soutenir les cellules de travail¹ dans la réalisation des actions de la PRDS.



Assurer le respect de la vision, des orientations, des objectifs, des valeurs et des principes de la PRDS. Par exemple : faire le suivi des travaux et évaluer les actions réalisées.



Faire la promotion du développement social à Laval. Par exemple : développer des outils de communication et agir comme porte-parole de la démarche.



Mobiliser les actrices et acteurs du développement social à Laval. Par exemple : encourager les personnes concernées par le plan d'action à se rassembler autour d'une action commune.



¹Une cellule de travail est un collectif de partenaires multiréseau et intersectoriel qui se mobilise pour l'atteinte d'un projet commun qui contribue à la mise en oeuvre de la PRDS et de son plan d'action.

Comment participer au plan d'action?

Il suffit de suivre ces cinq étapes.



01.

CONSULTER LE PLAN D'ACTION



- Prendre connaissance du [plan d'action](#) de la Politique régionale de développement social (PRDS).
- Choisir les sous-objectifs et les actions qui vous intéressent.

S'INFORMER SUR LES CELLULES DE TRAVAIL ACTIVES

- Prendre connaissance des [cellules de travail actives](#) pour savoir si les travaux liés aux sous-objectifs et aux actions qui vous intéressent sont déjà commencés.
- Pour former une cellule de travail et contribuer à une action, contacter le comité de coordination élargi. Des membres de ce comité pourront répondre à vos questions et vous accompagner dans la réalisation des prochaines étapes.

prds@laval.ca

450-978-6888, poste 7529

02.

**Définition de « cellule de travail » :**

Un collectif de partenaires multiréseau et intersectoriel qui se mobilise pour l'atteinte d'un projet commun qui contribue à la mise en oeuvre de la PRDS et de son plan d'action.

La cellule de travail est multiréseau :

- Elle réunit des partenaires communautaires, institutionnels, privés et collectifs, des concertations ainsi que des citoyennes et des citoyens.

La cellule de travail est intersectorielle :

- Les partenaires oeuvrent dans différents secteurs d'activité et/ou thématiques particulières.

03.

INVITER DES PARTENAIRES À CONTRIBUTUER



- Inviter les organismes identifiés dans la colonne « Partenaires » du [plan d'action](#) à contribuer avant le début des travaux.

Définition de « partenaires » :

Des personnes et des organisations qui travaillent ensemble et qui sont à l'écoute des besoins de la population. Plus précisément, les partenaires réfèrent aux organismes (communautaires, culturels, sportifs, d'économie sociale, de loisirs, etc.), aux institutions (ministères, villes, centres intégrés de santé et de services sociaux, etc.), aux concertations, aux entreprises privées, aux personnes élues ainsi qu'aux citoyennes et aux citoyens qui contribuent au développement social.

COMPLÉTER LE PLAN DE TRAVAIL

- Compléter le [plan de travail](#) avec les partenaires qui souhaitent contribuer aux travaux de la cellule de travail.

Ce document permet de :

- Développer une vision commune des actions à entreprendre
 - Définir les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires.
- Envoyer le plan de travail au comité de coordination élargi.

prds@laval.ca
450-978-6888, poste 7529

- Vous et vos partenaires formez maintenant une cellule de travail. Vous pouvez mener les actions que vous avez choisies ensemble grâce au plan de travail.
- Passer à l'étape 5 si vous avez besoin d'un soutien financier pour réaliser vos actions. À noter : ce ne sont pas toutes les cellules de travail qui ont besoin d'un soutien financier.

04.



05.

FAIRE UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER



- Remplir le [formulaire de demande de soutien financier](#) et le [formulaire - montage financier](#).
- Envoyer le plan de travail signé et les formulaires remplis aux [dates prévues de dépôt](#).

prds@laval.ca
450-978-6888, poste 7529

Les questions les plus fréquentes :

Question : Est-ce que je peux réaliser une action qui n'est pas inscrite dans le plan d'action de la PRDS?

Réponse : Oui. Cependant, cette nouvelle action doit répondre à une orientation, un objectif ou à un sous-objectif du plan d'action de la PRDS.

Question : Est-ce qu'un organisme seul peut faire une demande de soutien financier afin de contribuer au plan d'action de la PRDS, sans former une cellule de travail?

Réponse : Non. Seules les cellules de travail peuvent faire une demande de soutien financier, une fois que le plan de travail est rédigé. Pour contribuer au plan d'action et former une cellule de travail, vous pouvez communiquer avec le comité de coordination élargi : les membres du comité pourront répondre à vos questions et vous accompagner dans la réalisation des étapes.

Question : Est-ce qu'une cellule de travail multiréseau et intersectorielle peut être composée de deux partenaires?

Réponse : Non. Pour qu'une cellule de travail soit considérée comme intersectorielle et multiréseau, elle doit être composée d'un minimum de cinq partenaires qui contribuent aux travaux, dont trois partenaires issus de réseaux et de secteurs différents. Cette façon de faire permet de respecter l'approche transversale et intégrée de la PRDS. La cellule de travail doit être représentative des organisations présentes sur le territoire qui traitent le sujet abordé. Le comité de coordination élargi peut vous aider à mobiliser certains partenaires.

Question : Est-ce qu'il peut y avoir plus d'une cellule de travail pour un même sous-objectif?

Réponse : Oui. Plusieurs cellules de travail peuvent répondre à un même sous-objectif en réalisant des actions distinctes. Cependant, il est important de coordonner les travaux des cellules de travail afin, par exemple, d'éviter les doublons et de sursolliciter les mêmes partenaires. Le comité de coordination élargi peut vous accompagner dans cette démarche.

Question : Est-ce que toutes les organisations identifiées dans la colonne « Partenaires » du plan d'action de la PRDS doivent contribuer aux travaux de la future cellule de travail?

Réponse : Non. Les organisations identifiées dans la colonne « Partenaires » doivent nécessairement être sollicitées si une cellule de travail rattachée au sous-objectif où elles apparaissent se met en place, car elles ont manifesté leur intérêt à participer aux travaux lors de l'élaboration du plan d'action. Toutefois, elles ne sont pas obligées d'y participer. D'autres partenaires peuvent aussi s'ajouter. Cela ne compromet pas les travaux de la cellule de travail.

Question : Si des partenaires souhaitent mettre en place une cellule de travail, est-ce qu'ils doivent en aviser le comité de coordination élargi?

Réponse : Oui. Si vous avez l'intention de former une cellule de travail, que vous ayez déjà des partenaires ou non, il est important d'en aviser le comité de coordination élargi. Le comité de coordination élargi a pour mandat d'accompagner les cellules de travail. Au besoin, il peut vous aider à :

- Rédiger votre plan de travail;
- Mobiliser les partenaires;
- Faire la liaison avec les autres cellules de travail;
- Assurer la conformité du plan de travail et son adéquation avec le plan d'action, les valeurs et les principes de la PRDS.

Pour toutes ces raisons, il est essentiel d'aviser le comité de coordination élargi de vos intentions dès le départ (étape 2).



BESOIN D'AIDE?

Courriel : prds@laval.ca

Téléphone : 450-978-6888, poste 7529

